

M. Chrétien: Monsieur le président, il est évident qu'en réduisant de 3 p. 100 la taxe de vente sur les textiles, les vêtements et les chaussures, nous allions aider l'industrie du Québec. Et en aucun moment la proposition de l'honorable député n'a été faite par le gouvernement du Québec. Si le gouvernement du Québec, au stade des négociations, avait voulu que nous donnions une plus grande compensation pour le secteur que l'on appelle «mou», nous aurions pu faire la même offre aux autres provinces et elles auraient pu l'accepter ou la refuser. Dans le cas de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, elles voulaient avoir une coupure d'impôt de l'ordre de 2 p. 100 pour une durée de 9 mois au lieu de 3 p. 100 pour 6 mois. Nous avons fait des ajustements. J'ai dit: Très bien, je vais parler aux autres provinces. J'ai fait la même proposition aux autres provinces et seulement la Saskatchewan et la Colombie-Britannique l'ont retenue.

En aucun moment, au cours des trois semaines de négociations, le gouvernement du Québec n'a fait allusion à l'industrie du textile, de la chaussure et du vêtement.

● (1442)

[Traduction]

DEMANDE DE RETRAIT DE LA MESURE RELATIVE À LA TAXE DE VENTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, c'est avec regret que je pose ma dernière question au très honorable premier ministre. Le premier ministre a bien des fois reproché au gouvernement du Québec d'agir comme si la séparation était déjà un fait accompli. Maintenant, dans le cas de la taxe de vente, on a une politique pour le Québec et une autre pour le reste du Canada. C'est bien évident.

Vu la façon dont le reste du Canada a accueilli la nouvelle, le premier ministre peut-il expliquer pourquoi il traite déjà le Québec comme si la séparation était un fait accompli et reviendra-t-il sur cette décision stupide à cause de la réaction du reste du Canada?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député prétend qu'il y a une politique pour le Québec et une autre pour les autres provinces. C'est vrai en ce qui concerne l'application de la taxe de vente. La province de Québec a décidé d'adopter pour sa taxe de vente un programme spécial qui, comme le reconnaît le gouvernement du Québec, n'aidera pas le marché commun canadien, mais plutôt des producteurs québécois. A cet égard, le gouvernement séparatiste, pour utiliser l'expression du député, a décidé de servir ses propres intérêts plutôt que ceux du reste du pays.

Quant au ministre des Finances, il a offert exactement la même chose à tous les gouvernements provinciaux qui percevaient une taxe de vente et il fait exactement la même chose pour toutes les provinces. Il réduit l'impôt fédéral sur le revenu pour permettre aux provinces d'augmenter les impôts provinciaux. Le ministre transfère donc des fonds du Trésor fédéral, qui touche son argent des contribuables, aux Trésors provinciaux, qui obtiennent leur argent de la même façon.

Questions orales

J'aimerais bien que les députés d'en face comprennent que nous n'accordons pas un traitement particulier au Québec. Nous traitons le Québec exactement de la même façon que la province de l'Ontario. Nous réduisons les impôts fédéraux afin que le gouvernement provincial puisse réduire la taxe de vente. Les autres gouvernements provinciaux ont réduit la taxe conformément aux modalités du programme dont ils avaient discuté. Le Québec a réduit sa taxe de vente d'une autre façon qui semble aller à l'encontre du principe d'un marché commun national et qui semble favoriser seulement les emplois au Québec. Voilà la différence.

M. Clark: C'est de la foutaise, et vous le savez.

LA DEMANDE MANITOBAINE D'AFFECTATION DU REVENU FISCAL À LA CRÉATION D'EMPLOIS—LES MOTIFS DU REFUS DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Je voudrais qu'il m'explique l'inexplicable, car le fait est que les provinces ne reçoivent pas un traitement égal. Pour certaines, aucune condition n'est posée et pour d'autres on a prévu des conditions très particulières. L'attitude du gouvernement revient à octroyer de l'argent fédéral aux huit provinces à la stricte condition qu'elles acceptent le programme de réduction des taxes de vente préconisé par le gouvernement fédéral, tandis qu'une autre province obtient l'argent sans être assujettie à aucune condition.

En vertu de la proposition actuelle, le gouvernement québécois peut librement utiliser ce qu'on appelle son champ de taxation aux fins qu'il a choisies. Le ministre peut-il m'expliquer pourquoi le ministre a interdit à la province du Manitoba d'utiliser son revenu fiscal pour créer directement de l'emploi, alors qu'il nous a déclaré aujourd'hui dans cette enceinte que ces propositions sont adaptables au gré de toutes les provinces?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la proposition que j'ai faite à la province du Manitoba est exactement la même que celle que j'ai faite aux autres provinces. J'ai suggéré au Manitoba de réduire sa taxe de vente de 3 p. 100 pendant six mois, en promettant de lui rembourser les deux tiers de cette réduction. Cette proposition a été acceptée.

Comme bien d'autres provinces, le Manitoba m'a demandé de faire quelque chose d'autre. J'ai parlé à tous les ministres des Finances et essayé de parvenir à un accord. Lorsque j'ai appris que la Saskatchewan, et la Colombie-Britannique voulaient bénéficier d'un traitement spécial, j'ai convoqué les autres ministres des Finances et leur ai fait la même proposition. Ils m'ont tous déclaré que je pouvais conclure cet accord spécial avec la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, mais qu'il ne les intéressait pas. Ma proposition a été acceptée et connue avant que je ne présente mon budget, mais au cours des discussions de nombreuses personnes ont émis toutes sortes de suggestions et je n'ai pu obtenir un accord de la part des autres ministres.